

Vespa velutina

Protocole de lutte contre le frelon asiatique

par **René MALHAUTIER**, pour le GDSA du Gard
04 66 23 14 68, rene.malhautier0747@orange.fr

Dans le département du Gard, apiculteurs et pompiers luttent ensemble contre le frelon asiatique.

Arrivé en 2007 dans notre département, le frelon asiatique a été d'abord

localisé à l'Ouest du Gard, sur les communes de Saint-Laurent-le-Minier et Lasalle, puis en 2008 repéré sur Soudorgues, Anduze, Généragues, Mons, ainsi que dans de nombreuses autres localités avoisinantes.



**2010 : intervention des pompiers
pour éradiquer un nid de frelon asiatique à Saint-Laurent-le-Minier.**



Nid de frelon asiatique des Angles, détruit en septembre 2011.

Dès 2008, le GDSA du Gard s'est organisé pour lutter contre cet insecte nuisible : mise en place d'un réseau pyramidal avec les premiers référents, réunions d'information, constructions et distributions de pièges, mise en place de la première campagne de piégeage.

Il a été soutenu par de nombreux apiculteurs qui ont activement participé aux actions de piégeage et à la recherche des premiers nids.

Comme on pouvait s'y attendre, en 2009 et 2010 l'extension territoriale du frelon asiatique a pris une ampleur considérable vers l'Est jusqu'à atteindre Nîmes en 2010 (2 nids détruits), en passant par Alès (3 nids détruits).

En 2011, nous comptons à ce jour 32 nids localisés dans le département, bien peu me direz-vous, comparé à certains départements du Sud-Ouest, mais beaucoup trop à notre goût (12 nids seulement en 2010).

Devant cette progression alarmante, les trois organisations apicoles du département (GDSA du Gard, Syndicat d'Apiculture du Gard, Civam Apicole) se sont unies pour élaborer un protocole de partenariat avec les pompiers.

Voici comment il fonctionne :

Le département a été divisé en cinq secteurs ; chaque secteur ayant un responsable "réfèrent" dont les coordonnées (nom, adresse mail, n° de télé-

**Vallée de Talleyrac :
nid situé
sous un avant-toit
détruit
en septembre 2011.**



phone) ont été communiquées aux services Incendie et Secours.

Ces cinq référents sont appuyés par une centaine d'apiculteurs volontaires pour l'identification des insectes et des nids localisés.

Lorsque les pompiers (SDIS : 18) reçoivent un appel concernant une alerte frelons ou même quelquefois guêpes, ceux-ci contactent immédiatement le référent du secteur concerné. Celui-ci a en charge d'identifier l'espèce et la situation du nid (en se rendant sur place, en s'adressant à l'apiculteur volontaire le plus proche, ou souvent, en se faisant adresser par mail une photo de l'insecte ou du nid observé).

Suivant l'identification :

- S'il s'agit de "frelons européens" chez le particulier, ne présentant pas de danger pour la collectivité, le référent en informe les pompiers. Ceux-ci n'intervenant pas dans situation, il appar-

tient à la personne ayant appelé de recourir à une entreprise privée, spécialisée en désinsectisation.

- S'il s'agit du frelon asiatique, le référent confirme l'alerte aux pompiers, décrit le lieu exact, les détails d'emplacement du nid (hauteur, arbre, haie, rebord de toiture...) et son avis sur la faisabilité pour l'approche et la destruction. Dans ce cas, les pompiers programment l'intervention et procèdent gratuitement à l'élimination du nid, tant sur domaine privé que public.

Ce protocole, mis en place au printemps 2011, (convention signée pour trois ans), nous donne entière satisfaction. Quelques aménagements ont eu lieu au fur et à mesure des interventions, mais il n'y a pas de dysfonctionnements majeurs à relever sur cette première année de "rodage".

Nous regrettons seulement que certains nids trop hauts ou situés dans un environnement inaccessible aux na-

celles motorisées, restent sans solution. C'est pourquoi nous étudions, pour l'avenir, la possibilité de recourir à la perche télescopique.

Les avantages d'un tel protocole :

- Tout d'abord, les pompiers ne se déplacent plus pour rien. Ils interviennent à « coup sûr », d'où un gain de temps et de moyens en personnel et en matériel pour eux.
- Le particulier qui alerte, économie des frais de destruction de nid. L'intervention des pompiers est « gratuite » et les personnes n'hésitent plus à signaler la présence d'un nid sur leur propriété.
- Les apiculteurs, grâce à l'élimination rapide des nids et suivant l'époque, bénéficient d'une baisse de la pression exercée sur leurs ruches par le frelon asiatique. Ils

peuvent aussi espérer un impact sur les futures fondatrices potentielles, et donc un ralentissement de la prolifération de cet insecte.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la signature de ce protocole. Nous aidons les pompiers et ceux-ci nous le rendent bien.

Face à beaucoup d'inertie et à de nombreuses tergiversations sur l'invasion du frelon asiatique, face à cet ennemi (un de plus) de nos abeilles, voici un petit exemple de coopération où tout le monde est gagnant.

Pour le GDSA du Gard, le référent responsable est René Malhautier: tout autre renseignement au 04 66 23 14 68 ou adresse mail

rene.malhautier0747@orange.fr

